



COMMUNE de MANZIAT (Ain)

PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 13 décembre 2022, 20H00

Date de la convocation : 7 décembre 2022

Nombre de membres en exercice : 18

Présents: APPERT Annie, BENOIT Monique, BERNARD Stéphanie, BERRY Florence, BOURGEOIS Josette, CATHERIN Christian, CATHERIN Denis, CATHERIN Michel, CHAMBARD Nathalie, CHARVET Corinne, COULON Arnaud, FAYARD Estelle, FEYEU Muriel, GIBOT Alain, LARDET Denis, RATTON Didier, REVEL Grégory, VOISIN Luc.

Absents excusés: /

Pouvoirs : /

Président de séance : LARDET Denis.

Secrétaire de séance : REVEL Grégory

✂ **Procès-verbal de la séance du 8 novembre 2022 :** le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de cette séance à mains levées avec 16 voix pour et 2 abstentions de personnes absentes.

En préalable, M. le maire donne lecture de trois courriers qui ont été adressés aux différents utilisateurs de la salle nord, du gymnase et de l'école publique. Certaines dérives avaient été constatées ces dernières semaines (lumières restées allumées, modification des commandes de radiateurs augmentant la température à plus de 24°.....) et M. le maire souhaitait sensibiliser chacun sur la nécessité de redoubler de vigilance afin de contenir les dépenses d'énergie.

Par ailleurs, M. le maire explique au conseil que le point concernant le P.L.U.I. est retiré de l'ordre du jour du présent conseil. En effet, suite à un dysfonctionnement dans la transmission à la Préfecture pour le contrôle de légalité de la délibération prise par la Communauté de Communes Bresse et Saône lors de son dernier conseil, cette doit redélibérer lors de son conseil du 19 décembre 2022. Une fois la délibération revenue du contrôle de légalité, la commune pourra alors valablement délibérer.

1) MAISON ASSISTANTES MATERNELLES

M. le maire expose au conseil que la réhabilitation de la maison dite Sibellas est terminée et qu'une maison d'assistantes maternelles devrait ouvrir ses portes en janvier 2023.

Ce bâtiment appartient à la commune et un contrat de bail doit être établi avec les assistantes maternelles, il est donc nécessaire que le conseil délibère sur le montant du loyer de cette structure.

Un tableau comparatif des moyennes des loyers calculés au m² par bâtiment appartenant à la commune et mis à bail est présenté aux conseillers municipaux.

M. le maire propose que pour la maison d'assistantes maternelles, un loyer de 550 € mensuel, révisable selon l'indice des loyers pour les activités tertiaires.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la délibération du conseil municipal en date du 03 mars 2022 portant adoption du budget primitif principal et les délibérations en date du 29 mars, 28 juin, 26 juillet, 27 septembre et 8 novembre 2022 portant décisions modificatives.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité valide le montant du loyer applicable à la Maison d'Assistantes Maternelles tel qu'il est précisé ci-dessus.

2) Attribution du marché public « Réhabilitation de l'entrée Sud de Manziat RD933/RD11 »

M. le maire rappelle au conseil que la commune a lancé un marché public de travaux « Réhabilitation de l'entrée sud de Manziat RD933/RD1 » selon la procédure adaptée ouverte en application des articles L 2123-1 et R 2123-1 1° du code de la commande publique.

Le marché a été réparti en tranches :

- Tranche ferme : Tronçon nord de la RD 933 (année 2023)
- Tranche optionnelle 01 : Tronçon sud de la RD 933 (année 2023)
- Tranche optionnelle 02 : Route d'Asnières portion sud (année 2024)
- Tranche optionnelle 03 : Route d'Asnières portion nord (année 2024)

La consultation des entreprises s'est déroulée du 12 octobre 2022 au 10 novembre 2022 à 12h, quatre offres ont été reçues dans le délai imparti.

Les critères de choix étaient les suivants : prix de l'offre (40 points) valeur technique (60 points)

Le 10 novembre 2022, un groupe de travail s'est réuni pour l'ouverture des offres. Le rapport réalisé par le cabinet V.D.I. a été présenté le 6 décembre 2022 au groupe de travail « Réaménagement de l'entrée sud de Manziat RD933/RD1 ».

Concernant la tranche ferme, trois variantes obligatoires, avaient été prévue dans le dossier de consultation, dont le choix aura un impact différent sur le coût final du marché public :

- Bordures béton lavé,
- Revêtement en béton sablé,
- Revêtement en pavés

M. le maire propose au conseil de retenir l'entreprise Roger Martin Auvergne Rhone-Alpes pour l'attribution du marché public « Réaménagement de l'entrée sud de Manziat RD933/RD1 » pour un montant de base de 808 605.50 Euros H.T. et de retenir la variante « bordures en béton lavé » pour une montant de 16 612.00 € H.T., soit un total général de 825 217.50 € H.T.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code de la commande publique

Vu la délibération du conseil municipal en date du 03 mars 2022 portant adoption du budget primitif principal et les délibérations en date du 29 mars, 28 juin, 26 juillet, 27 septembre et 8 novembre 2022 portant décisions modificatives.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide pour le marché public « Réaménagement de l'entrée sud de Manziat RD933/RD1 » d'attribuer l'unique lot ainsi qu'il est dit ci-dessus et autorise M. le maire à signer tout document y afférent.

Divers

- **Réunion gendarmerie 15/11** (N. Chambard et D. Catherin) – Le lieutenant et le commandant de Gendarmerie ont fait un bilan des activités des interventions de cette année. Un point a également été fait sur le dispositif voisins vigilants ainsi que les pouvoirs de police du maire.
- **Convention SIEA/Mairie 22/11/2022** : Un point a été fait avec l'entreprise Eiffage sur le déploiement de la fibre à venir, des travaux sont à prévoir, une convention a été signée avec le SIEA pour la pose d'une nouvelle armoire.
- **Point reversement de la taxe d'aménagement** : M. le maire explique aux conseillers le fonctionnement de la taxe d'aménagement. La loi prévoit que pour les zones d'activités pour lesquelles l'EPCI prend en charge les infrastructures, la commune peut reverser tout ou partie de la taxe d'aménagement qu'elle perçoit. La commune ne souhaite reverser qu'une partie, cela est tout à fait possible, la D.D.T. ayant confirmé ce point. Il est a donc été demandé à la CCBS de reprendre une délibération en ce sens.
- **Attribution de la 1^{ère} fleur** : M. le maire donne lecture aux conseillers du courrier du jury du comité de fleurissement suite à la participation de la commune à la 1^{ère} fleur. Malheureusement, cette année, la 1^{ère} fleur ne sera pas attribuée à la commune. Une réflexion est à envisager sur les différents points évoqués dans le rapport du jury du fleurissement.

- **Panneaux photovoltaïques** : Suite à l'augmentation du coût de l'électricité, M. le maire lance une étude sur la faisabilité de l'installation de panneaux photovoltaïques et sur leur rentabilité.
- **Chaudière école** : La chaudière de l'école publique est tombée en panne, une remise en route provisoire a pu être lancée, mais il faut prévoir de la changer. Un 1^{er} devis a été demandé il faudrait compter entre 60 000.00 € et 70 000.00 €. Toutefois, aucune chaudière neuve n'est disponible avant le mois de mars 2023. M. le maire s'est donc renseigné sur la possibilité de location d'un tel matériel rapidement, il faudra prévoir 10 000.00 € le 1^{er} mois et 3 000.00 € par mois supplémentaire.
- **Délestage électricité** : M. le maire et la Directrice Générale des Services ont assisté à une visio conférence initiée par la préfecture de l'Ain le 8 décembre. En cas de délestage, la commune serait prévenue 3 jours avant d'un possible délestage, ce qui serait confirmé à J-1. La durée du délestage serait de 2 heures, soit 8h et 13h soit entre 18h et 20h. Dans le cas où la commune serait touchée, les écoles seraient fermées de 8h à 13h, tout comme le restaurant scolaire, et la garderie le soir. Une permanence sera tenue en mairie avec la présence de pompiers afin de palier aux urgences. En parallèle la commune avait également reçu un courrier de la SAUR l'informant que la STEP ne pourrait fonctionner en cas de délestage ce qui aurait un impact environnemental certain.
- **Départ** : C. Sibellas a demandé sa mutation sur la commune de Crottet, un recrutement a été lancé. A compter du 26 décembre 2022 ses missions seront assurées par M.P. Grillet déjà en poste, et l'accueil de la mairie sera assuré, dans l'attente d'un recrutement par Mme Druenes.

Assemblées générales :

- **OGEC – 9/11** (N. Chambard) : Le bilan est positif, des travaux en électricité et peinture sont prévus jusqu'à la fin du mois de juillet, et un projet de remplacement des chaudières par des panneaux photovoltaïques ou une pompe à chaleur est à l'étude. A noter que l'APPEL a changé de présidence
- **FNACA – 17/11** (C. Catherin) : 25 hommes et 11 femmes, le bilan est déficitaire cette année, mais l'association dispose d'une trésorerie pour le marquage des noms sur le monument aux morts. Henri Vayer exerce la présidence par intérim. Un grand merci à la municipalité pour l'achat du drapeau qui est moins lourd.
- **Gym Manziat – 22/11** (S. Bernard) : 157 adhérents dont 16 hommes dont 63 seniors. Le bilan est positif.
- **ADAPEI Bourg** : 24/11 (N. Chambard) : Avec JM Benoit et A. Benoit pour l'opération brioches. L'association existe depuis 1961 et l'opération brioches depuis 1965. 1/3 des communes participent à l'opération brioches qui permet aux 56 établissements de l'Ain de bénéficier de divers matériels ou prestations avec les 80 000 € récoltés.
- **GAZAFONDS** 26/11 (M. le maire) : Au bilan annuel, l'arrêt de l'organisation de la fête patronale, la possibilité de perte du local actuel en 2023. M. le maire rappelle que, comme pour les autres associations, pour les salles de réunion à la bibliothèque peuvent être utilisées.
- **SIEA 2/12** (A. Coulon) : bilan de l'année et retard dans les travaux d'installation de la fibre
- **Comité de jumelage** 8/12 (C. Catherin et N. Chambard) : Le village de Bad Walse, a changé de maire. Il y a une volonté de relancer les activités du jumelage existant.
- **Etablissement Public Foncier** : (L. Voisin) Des évolutions sont en cours en corrélation avec les lois sur l'urbanisme qui entraîneront certainement une évolution des missions de l'EPF. Il y a très peu de frais de fonctionnement, et les recettes collectées servent à investir (à ce jour beaucoup de rachat de friches industrielles).

CCBS :

- Commission environnement 9/12 (Didier) : Nouvelle réunion prévue le 14/12, car rien n'est réglé pour les ordures ménagères, l'uniformisation des tarifs est prévue pour 2024.

SCOT :

- Conseil syndical en distanciel 29/11 (A. Coulon) : rien à signaler

Comptes rendus des commissions :**Commission assainissement environnement :**

- Chemin de randonnées 10/12 : la commission s'est réunie afin de faire un point sur la signalétique nécessaire pour le balisage
- Assainissement : la SAUR nous a signalé avoir réalisé un bilan 24h avec retard

Commission Bâtiments :

- Ecole : la chaudière de l'école dysfonctionne, il faut prévoir l'achat d'une nouvelle chaudière
- Antenne relais : Sur les deux sites envisagés, celui de la zone d'activité semble plus favorable, une réponse sera faite en ce sens au prestataire.

Commission urbanisme : Denis C dresse la liste des dossiers d'urbanisme

Commission PLUI :

- Comme indiqué précédemment, le COPIL s'est réuni le 14 novembre pour finaliser l'arrêt du PLUI, cela a été débattu en conseil communautaire du 5 décembre, et ce point repassera au conseil communautaire du 19 décembre.

Commission communication :

- Bulletin municipal : il sera distribué la dernière semaine de décembre. Des flyers relatifs au portage de repas seront distribués en même temps
- Nouveaux arrivants : S. Bernard remercie les conseillers présents, une manifestation toujours conviviale qui permet aux nouveaux habitants et aux conseillers de se rencontrer.

Commission manifestations :

- Décos de Noël 7/12 : S. Bernard remercie les bénévoles et membres du conseil municipal qui se sont rendus disponibles pour la mise en place de ces décorations de Noël.
- Fête patronale : Le FCM aura en charge l'organisation de la fête patronale 2024. S. Bernard a rencontré le président de l'association à la salle des fêtes afin de voir l'organisation possible. Une communication de cette fête patronale se fera en commun avec le tennis (pour le concours de pétanque) et la commune (pour le feu d'artifice et une éventuelle fête pour les enfants). Une option est posée sur la salle des fêtes en cas de mauvais temps, mais pour respecter l'équité entre toutes les associations, aucune gratuité ne sera accordée.
- Vœux du maire : Ils auront lieu le 11 janvier 2023 la commission se réunira prochaine pour leur préparation.

Commission Vie scolaire – associations – bibliothèque :

- Comité des pompiers 22/11 : 60 interventions dont la majorité de secours à personne. Effectif : 18 sapeurs-pompiers volontaires, 3 JSP
- CCAS (01/12) : Les colis de Noël seront distribués courant de semaine prochaine.
- 1^{ère} page bibliothèque 3/12 : Le livre « toc Toc Toc » a été distribué aux enfants nés en 2021 (initiative du département) lors de l'animation organisée par les bénévoles de la bibliothèque de Manziat, 8 familles étaient présentes sur 22 conviées

- Office de Tourisme : N.Chambard et C.Charvet se sont rendues à l'inauguration de l'exposition « Cadeaux de Noël ». Comme chaque année, cette exposition met en valeur l'artisanat local.
- MARPA : Tous les appartements sont occupés à part l'appartement d'accueil de Manziat. Des travaux sont prévus à Manziat : dessous des toits et peintures des poteaux, le passage en leds de la cuisine – extension à Replonges à l'étude – Bâgé-Dommartin souhaiterait un accès PMR devant chaque logement. L'accueil de jour à Replonges accueille une dizaine de personnes par jour. Le repas des 4 MARPA aura lieu à la salle des fêtes de Manziat
- Spectacle bibliothèque 15/11 : sur proposition de la commune un spectacle sur le thème de l'égalité homme/femme a été organisé. Spectateurs et intervenants étaient très contents. bon spectacle
- Salon du livre le 19/11 à Bagé-Dommartin (N. Chambard) : une vingtaine d'écrivains locaux et régionaux dont une Manziaty.

Commission Voirie – Espaces Verts – Fleurissement – Agents techniques :

- RD 933 : Eiffage devrait enlever les poteaux d'ici la fin d'année
- Route de Dommartin : les travaux sont toujours en cours

Questions diverses

Devant l'école privée et en allant sur la Route d'Asnière, il y a un petit décrochement qui peut s'avérer dangereux quand il fait noir. M. le maire répond qu'il sera peint en jaune ou blanc pour une meilleure visibilité.

A. APPERT souhaiterait savoir s'il serait possible de donner un nom à l'école publique.

Des problèmes ont été signalés avec la déchetterie qui ne prendrait plus les cartons. Un point sera fait avec la CCBS.

Questionnement : pourquoi les élèves du lycée qui prennent le bus de 17h, doivent payer 2 euros. La question sera posée à la Région en charge du transport scolaire.

(Séance levée à 23h30)

Le Maire,

Le Secrétaire,

Les Conseillers,